

Paris - La Défense, le 19 octobre 2017

Tarkett prend acte de la décision de l'Autorité de la concurrence française de condamner plusieurs fabricants de revêtements de sols résilients sur le marché français. Cette procédure fait suite à une enquête menée depuis mars 2013 et concerne des pratiques anciennes dont l'origine remonte à 1990.

Dès le début de l'enquête, Tarkett a pleinement coopéré avec l'Autorité de la concurrence à la fois dans le cadre d'une procédure de clémence et de la nouvelle procédure de transaction issue de la loi « Macron » du 6 août 2015.

La sanction pécuniaire décidée par l'Autorité de la concurrence s'élève à 165 millions d'euros, montant supérieur à la provision de 150 millions d'euros enregistrée dans les comptes de la société au 30 juin 2017. Tarkett analyse actuellement la décision. En tout état de cause, le Groupe comptabilisera une charge additionnelle de 15 millions d'euros au quatrième trimestre. Le règlement de l'intégralité du montant de l'amende interviendra en fin d'année 2017 ou au début de l'année 2018.

Cet élément exceptionnel conduira Tarkett à reporter un résultat net négatif sur l'année 2017, mais ne remet pas en cause les objectifs financiers du plan stratégique 2020, ni la capacité du Groupe à respecter ses engagements financiers (« financial covenants »).

Tarkett rappelle que les pratiques sanctionnées étaient limitées au marché français. Le respect du droit de la concurrence est l'une des valeurs éthiques du Groupe. A ce titre le Groupe va renforcer son programme de conformité existant, visant notamment à assurer le strict respect des règles applicables en matière de concurrence. Ce programme comprend, entre autres, des outils de formation renforcés et un système d'alerte professionnelle couvrant le droit de la concurrence.

#### **À propos de Tarkett**

Avec un chiffre d'affaires de plus de 2,7 milliards d'euros en 2016, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 34 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé en faveur du développement durable, le Groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation et promeut l'économie circulaire. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 60. [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)

#### **Relations Investisseurs**

Tarkett - Alexandra Baubigeat Boucheron - [alexandra.baubigeatboucheron@tarkett.com](mailto:alexandra.baubigeatboucheron@tarkett.com)

#### **Contacts presse**

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - [communication@tarkett.com](mailto:communication@tarkett.com)  
Brunswick - [tarkett@brunswickgroup.com](mailto:tarkett@brunswickgroup.com) - Tél. : +33 (0) 1 53 96 83 83